

# LES MENSONGES DU RN SUR LA « DÉFENSE » DE LA FONCTION PUBLIQUE

**EN 2024, DANS SES DERNIERS DOCUMENTS DE CAMPAGNE, LE RASSEMBLEMENT NATIONAL CONTINUE DE SE PRÉSENTER COMME UN DÉFENSEUR DES SERVICES PUBLICS ET DE LA FONCTION PUBLIQUE. CETTE INFLEXION SE HEURTE CEPENDANT À DEUX ÉCUEILS PROGRAMMATIQUES MAJEURS :**

- Le premier tient à la conception même du service public par le RN, **qui en attaque son universalité, en réservant l'accès à de nombreux droits aux seuls Français ;**
- Le second réside dans les moyens : si le programme du RN prévoit nombre de créations de postes, il prévoit dans le même temps, une importante baisse des recettes publiques – baisse de prélèvements obligatoires, allègement des cotisations sociales patronales, diminution des impôts sur les successions, etc. – chiffré à 40 milliards d'euros. Recettes indispensables au financement des services publics. Il est évident **que les créations de postes ne pourraient se faire qu'au prix de suppression d'emplois ailleurs et d'une réduction de services rendus à la population.**

## La préférence nationale est contre les principes fondamentaux des services publics

Dans ses discours, le RN affiche son attachement à l'intérêt général, la protection, la solidarité.

Dans les faits, la « **priorité nationale** » désormais formulée « aux Français », constitue le pilier structurant de son projet, mais **s'oppose aux principes fondamentaux des services publics** et de la Fonction publique.

Plus qu'une « priorité », il s'agit d'une exclusivité réservée aux seuls Français-es pour l'accès à certaines prestations de service public, que ce soit en matière de santé, de logement, de protection sociale, de politique familiale, etc. Cette conception est contraire au principe de neutralité et d'égalité de traitement, fondements de

la conception républicaine de la Fonction publique, sans lesquels l'intérêt général perd tout son sens.

Les expériences de gestion municipale de l'extrême droite confirment cette dérive d'une gestion clientéliste et partisane des services publics, et contraire au précepte fondateur d'égalité républicaine : attaques contre la culture, baisse des subventions à certaines associations, suppression des repas de substitution dans les cantines, atteinte aux principes de laïcité, etc.

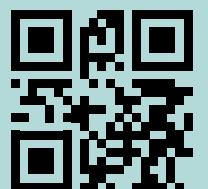
Le RN promeut une conception centraliste et autoritaire de l'intervention publique, axée sur les missions dites régaliennes de l'État, conçues comme des outils de contrôle social. Il s'inscrit à rebours du processus de décentralisation, indispensable au développement de la démocratie de proximité, de l'emploi et des services publics locaux.

Il se propose de « simplifier le millefeuille territorial » pour réduire la dépense et restituer du pouvoir aux élu-es de proximité, en particulier aux maires. Cependant, on voit bien que pour le RN, comme pour les libéraux qu'il prétend dénoncer, la priorité est la réduction des dépenses et non la réponse aux besoins des populations.

Tout en prétendant défendre les fonctionnaires et leur statut, les porte-parole du RN proposent « *dans un souci d'égalité, d'établir à trois jours le délai de carence dans le public et le privé pour le paiement des indemnités journalières d'assurance maladie* » (J.P. Tanguy). Ainsi, il reprend à son compte une mesure populiste de Nicolas Sarkozy visant à stigmatiser les fonctionnaires, considérés comme des « privilégiés ». En réalité, la majorité des travailleur-euses ne sont assujettis à aucune journée de carence et la véritable inégalité réside dans le fait qu'une minorité de salarié-es du secteur privé est concernée par ce dispositif.

## Le RN veut opposer les fonctionnaires entre eux

Marine Le Pen continue de dénoncer les conséquences des politiques menées en terme d'emplois, dans la police, la gendarmerie, l'armée, l'école, l'hôpital.



Cependant, le programme pour les européennes de 2024 ne mentionne plus de créations d'effectifs chiffrées, y compris pour les services « régaliens ». Pour l'armée, il est seulement question de « sanctuariser la trajectoire budgétaire de la loi de programmation militaire ». Pour la santé il faut « réduire le poids des services administratifs dans les hôpitaux et transférer une partie des emplois vers les services opérationnels (plafond de 10 % de postes administratifs) ».

Dans le même temps, le RN dit vouloir « lancer, dès le projet de loi de finance, un plan de rationalisation des agences publiques de l'État (suppression notamment des ARS, réduction des dépenses de fonctionnement), de privatisation de l'audiovisuel public, de réduction de la dépense sociale par la mise en place de la priorité nationale ».

Derrière l'affichage d'un rééquilibrage et d'un maintien global des effectifs de la Fonction publique le RN prévoit des suppressions de postes et le non remplacement des départs volontaires afin de dégager des moyens budgétaires pour créer des postes dans la police ou la justice.

Inscrites dans un objectif d'équilibre budgétaire, très contraint par la réduction envisagée des recettes fiscales, ces créations de postes sur les missions ciblées conduiraient inmanquablement à des suppressions massives de postes dans les autres secteurs. La Fonction publique territoriale est clairement ciblée mais les missions de l'État jugées par le RN « non prioritaires » feraient éga-

lement les frais de sa politique.

L'application des engagements de Jordan Bardella et de Marine Le Pen conduirait à une reconfiguration profonde de la Fonction publique, mise au service d'une conception sécuritaire, militariste et répressive de la puissance publique. Cette réorientation se ferait au détriment des politiques de proximité et de solidarité pourtant essentielles à la cohésion sociale et à la réduction des inégalités.

## **Le RN compte poursuivre les politiques libérales tout en les dénonçant**

Le RN s'inscrit dans la continuité voire l'aggravation des politiques de déconstruction, à l'œuvre dans la Fonction publique. Son projet est d'essence libérale et populiste. Il ne répond ni aux besoins des usagers ni aux préoccupations des agents. Il est contraire aux valeurs fondatrices de la Fonction publique et de la République et fait fi de l'intérêt général. Il n'apporte pas de réponse de progrès au problème fondamental de la répartition inégale des richesses produites par le travail, et de leur contribution pérenne au financement des missions publiques permettant de satisfaire les besoins essentiels de la population.